



RSA et congé parental

Par PORF

Bonjour,

En tant que mère isolée, ais-je le droit au RSA pendant le congé parental qui suit le congé maternité (je compte prendre un congé parental de 8 mois à la suite de mon congé maternité, 8 mois durant lesquels je cesse totalement mon activité et ne toucherait donc aucun revenu salarial)?

Je sais bien que la loi interdit de percevoir le RSA au cours du congé parentalité (L.262-4 du code de l'action sociale) mais il semblerait qu'il y ait une exception pour les mères isolées (L.262-9 du code de l'action sociale).

Et si jamais j'avais le droit au RSA durant ce congé, est-ce cumulable à la PrePaRe s'il vous plait?